



AGS examine la qualité du salarie

Par cote

Bonjour,

Je suis actuellement en liquidation judiciaire, elle a été prononcée le 20 novembre 2019,

Ma question est mon mari est salarié de ma société SAS,

Est actionnaire de 20%

Mais les AGS bloquent le licenciement et les versements pour cause "examiner la qualité de salarié"

En clair il y a du doute sur le statut de mon mari.

J'ai moi seule assumé mon rôle de gérante avec tous les établissements (bancaire ,comptable, devis ,facture ,fournisseurs ect..)

Comment nous défendre???

la liquidatrice doit me contacter pour faire le point ...je pense surtout qu'elle veut m'entendre sur ma qualité de gérante..et approfondir ce que nous avons déjà évoqué..

Que dire ..que faire..

Je suis vraiment en difficulté ..

MERCI de votre aide.